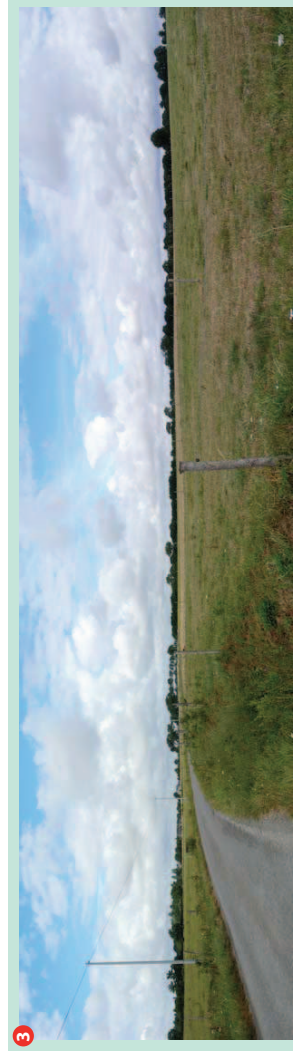
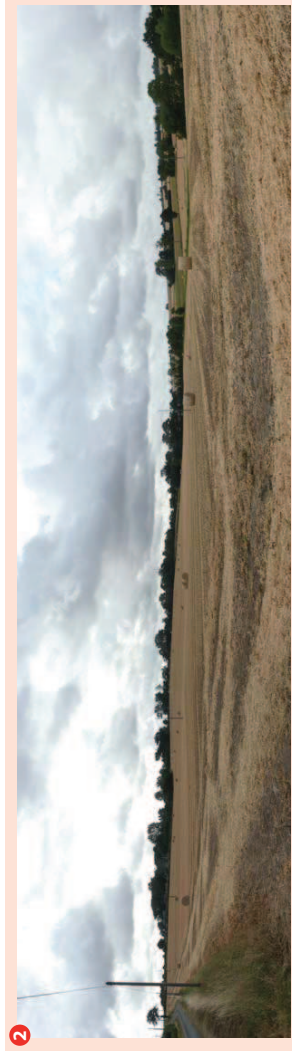


1 Le paysage est ouvert et dominé par l'horizontalité. L'échelle des éléments et le caractère clairsemé des arbres sont propices à l'implantation des éoliennes.

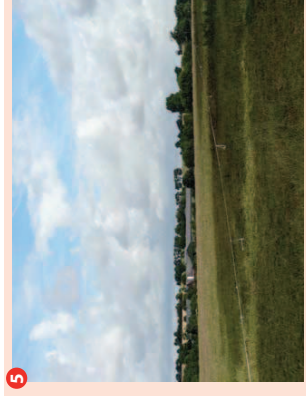
les ondulations du relief sont plus marquées. Néanmoins, l'ouverture du paysage reste importante et permet d'observer le château d'eau d'Azé.



3 A l'Est de l'aire d'étude rapprochée, la platitude du relief associée à un nombre un peu plus important d'arbres crée des fronts boisés limitant les perceptions. Ces fronts boisés auront plus ou moins d'effet sur la perception des éoliennes en fonction de la position de l'observateur.



4 La RD28 traverse l'aire d'étude rapprochée en ligne droite. L'absence de haie sur les bas-côtés crée des liens visuels avec le paysage environnant.

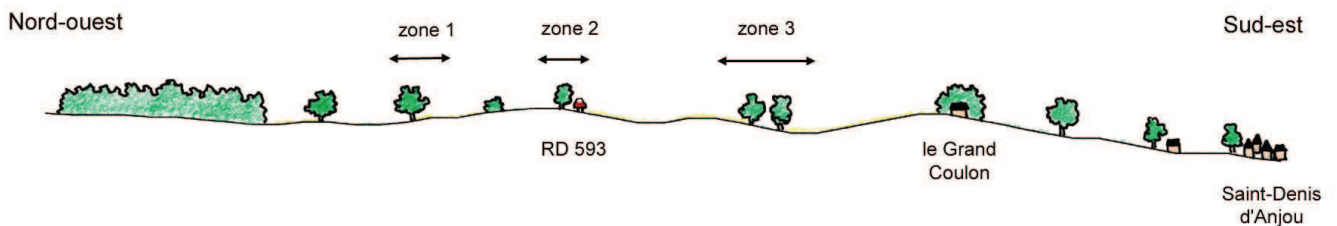


5 Les hameaux sont nombreux dans l'aire d'étude rapprochée. Les quelques arbres associés aux bâtiments limitent les liens visuels avec les espaces agricoles adjacents. Néanmoins, de nombreuses perceptions sont possibles.

Au Nord de l'aire d'étude rapprochée, le ruisseau du Pont Perdreau constitue un petit vallon boisé séparé visuellement du reste de l'aire d'étude rapprochée. Le principal élément vertical de ce secteur est le château d'eau de la commune d'Azé. La RD 28 constitue, elle, un axe horizontal majeur. De part et d'autre, l'absence de haie intègre cet axe routier au paysage ouvert de ce secteur.

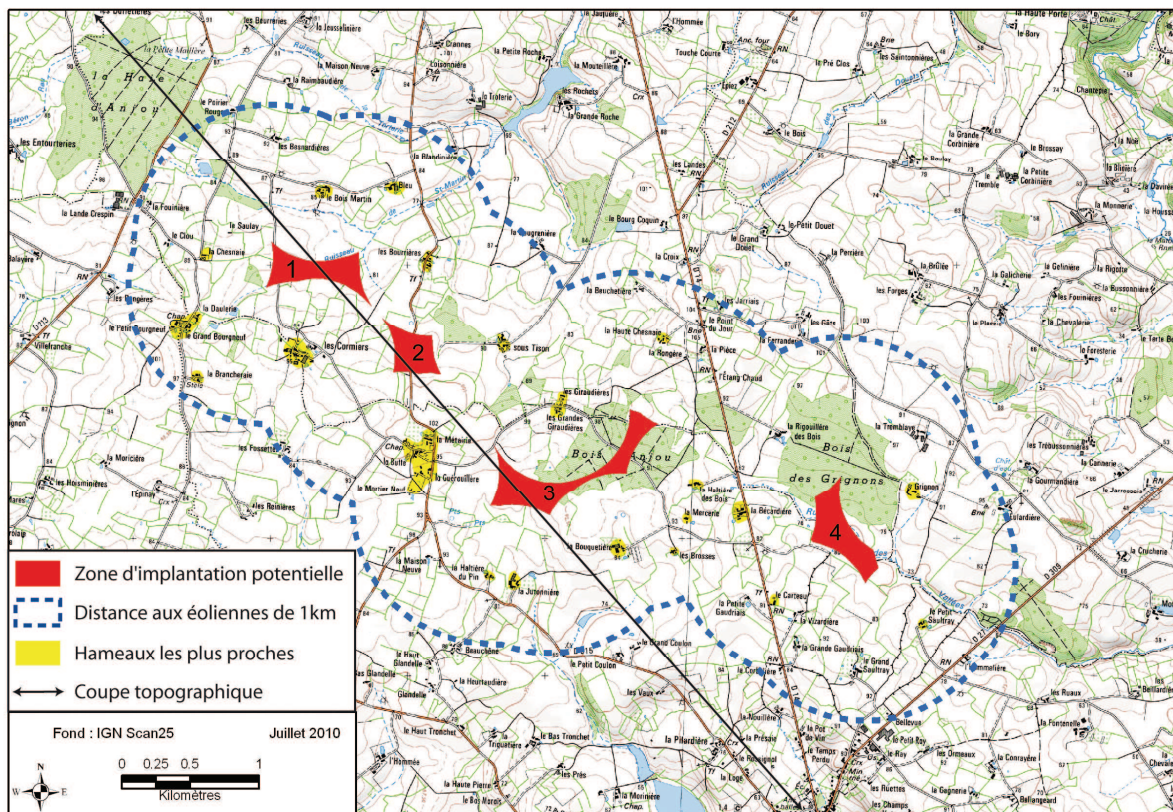
## Secteur Est

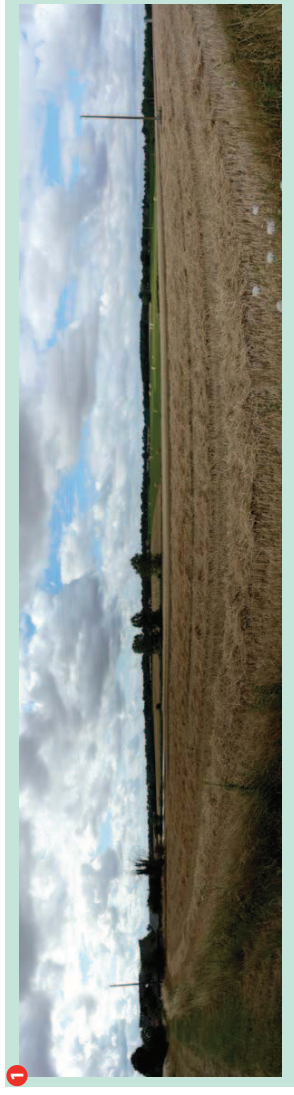
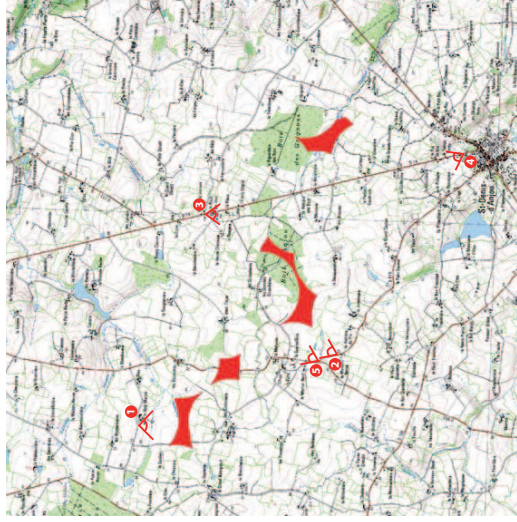
Le secteur Est de la ZDE est composé de quatre zones d'implantation potentielle, toutes alignées selon un axe Nord-Ouest/Sud-Est de la même manière que la crête sur laquelle elles prennent place. La dispersion de l'habitat, très importante sur ce secteur également, induit la présence de hameaux tout autour des quatre zones d'implantation potentielle. Les perceptions devront donc être analysées depuis toutes les directions.



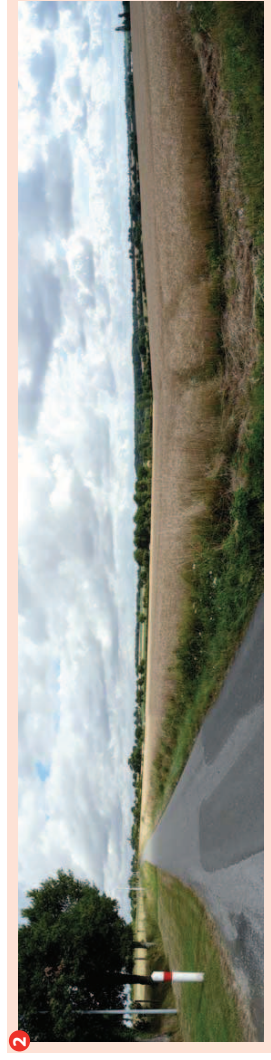
Le secteur Est se situe à la transition entre les deux unités paysagères de plateau. Le paysage y est globalement plat, dominé par des prairies fauchées. Les arbres occupent une place plus importante que sur le secteur Ouest avec notamment la présence de nombreux bois. Ainsi, le paysage est semi-fermé à ouvert en fonction du point d'observation. Les éléments constitutifs du paysage, que ce soient les boisements, les hameaux, les arbres isolés ou encore les poteaux électriques, semblent tous dispersés de manière hétérogène mais harmonieuse, ce qui constitue une particularité forte du paysage de cette aire d'étude rapprochée.

Au Sud-Est des zones d'implantation potentielle, le bourg de Saint-Denis-d'Anjou occupe le bas du coteau et est donc plutôt isolé du plateau.

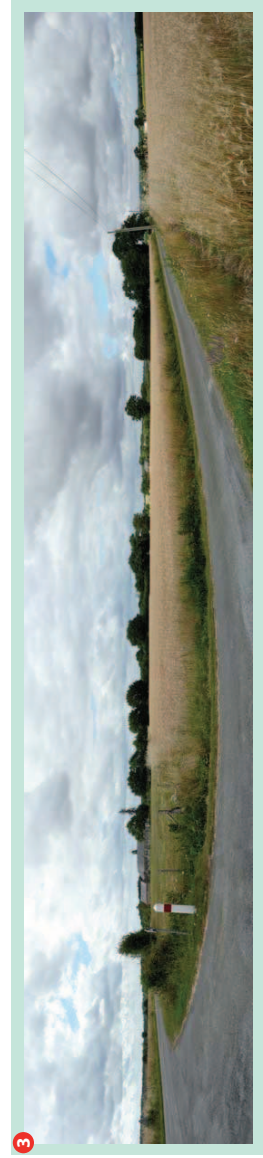




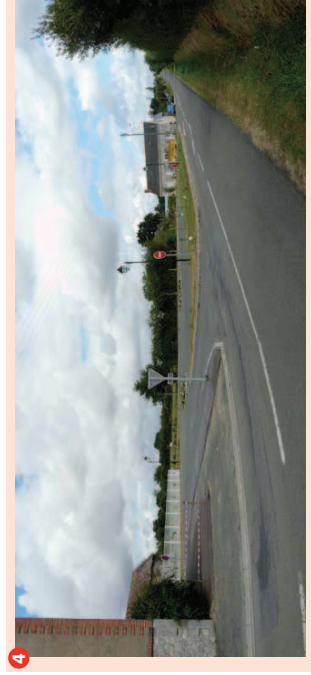
Le paysage est marqué par une plus grande présence arborée. Quelques perceptions semi-éloignées à éloignées restent néanmoins possibles.



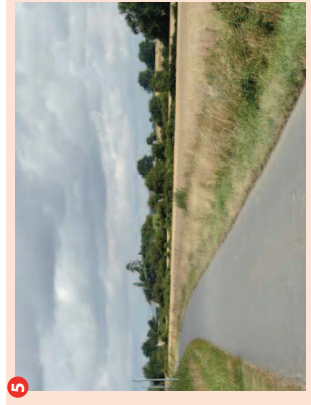
Les bois, les haies, les routes, les hameaux, etc. sont parsemés au sein du territoire. Aucune ligne majeure ne domine.



En fonction de la position de l'observateur par rapport aux haies et aux hameaux, les perceptions sont courtes à éloignées.



Seule la sortie Nord du bourg de Saint-Denis-d'Anjou s'ouvre légèrement sur le paysage de l'aire d'étude rapprochée.



Les hameaux de la Guérouillère, la Butte et la Métairie sont largement encadrés par les arbres et se fondent dans le paysage.

## II.5 - SYNTHÈSE ET ENJEUX

Au vu de l'analyse paysagère effectuée, il apparaît que l'aire d'étude éloignée est composée de paysages à dominante rurale. Deux vallées importantes traversent le territoire. Elles sont isolées visuellement du plateau central par les variations de relief et le caractère boisé de leurs rives. Sur les plateaux, les paysages sont globalement ouverts à semi-fermés par un ensemble de formations arborées discontinues. Les ondulations de topographie sont peu marquées sur les plateaux, à l'exception de la partie Nord où une ligne de crête et plusieurs petites vallées modulent l'altitude.

Cette homogénéité de paysage sur les plateaux donne une sensation de monotonie. La localisation de nombreux bourgs et villes en fond de vallée ou au niveau des points bas limite les points de repère sur le plateau. Ainsi, ces grands espaces sont principalement marqués par des éléments furtifs (château d'eau, pylônes électriques...).

L'introduction d'éléments verticaux comme les éoliennes n'aura pas les mêmes effets sur les plateaux et sur les vallées. Depuis le plateau central en particulier, le paysage offre des vues balayant plusieurs kilomètres. Ainsi, les parcs éoliens seront perceptibles sur d'assez longues distances et pourront être assez prégnants en fonction de l'importance des boisements. Depuis les vallées, les éoliennes devraient être rarement perceptibles. Les paysages y sont plutôt intimes et le regard focalisé sur le cours d'eau.

Par conséquent, les enjeux quant à l'implantation des éoliennes concernent essentiellement le plateau central. Les parcs éoliens créeront des points de repère. De manière à valoriser ce rôle, on veillera à ce que la lisibilité de leur implantation dans le paysage soit aisée. De nombreux sites patrimoniaux et touristiques se situent dans l'aire d'étude, et notamment sur les plateaux. Quelques uns d'entre eux ont été identifiés comme présentant des sensibilités au projet. Ils feront l'objet d'une analyse approfondie.

### **III – PRÉSENTATION DES VARIANTES ET DU PROJET FINAL D'IMPLANTATION -**

### III.1 - SECTEUR OUEST

De façon à créer un nouveau paysage qui soit en harmonie avec le territoire, il est nécessaire de comprendre ses caractéristiques. L'implantation cherchera ainsi à s'appuyer sur les lignes de force existantes ou à créer des effets de perspective mettant en valeur certains éléments.

La partie Ouest de la ZDE prend place sur un plateau globalement plat qui présente de douces ondulations de faible ampleur. Cette topographie induit des micro-variations du paysage mais aucune ligne de crête ne marque véritablement l'horizon et aucune ligne de force ne domine sur l'ensemble du secteur.

En matière de couverture arborée, ce secteur se caractérise par une densité de haies et de boisements moyenne à faible. Les arbres sont en effet présents et sont répartis de manière très diffuse. Ainsi, ils créent un paysage changeant, composé de pleins et de vides, sans inciter le regard à suivre une direction particulière. Cette couverture arborée agit de façon assez similaire aux hameaux très dispersés que l'on observe dans l'aire d'étude.

Concernant les points d'appel visuel, ils sont actuellement peu nombreux. En effet, la majorité des bourgs de ce secteur occupent des fonds de vallon (Genes-sur-Glaize, Fromentières, Châtelain, Château-Gontier) et leurs clochers sont peu visibles depuis l'extérieur de ces agglomérations. Seul le château d'eau d'Azé est présent sur le plateau et attire véritablement le regard.

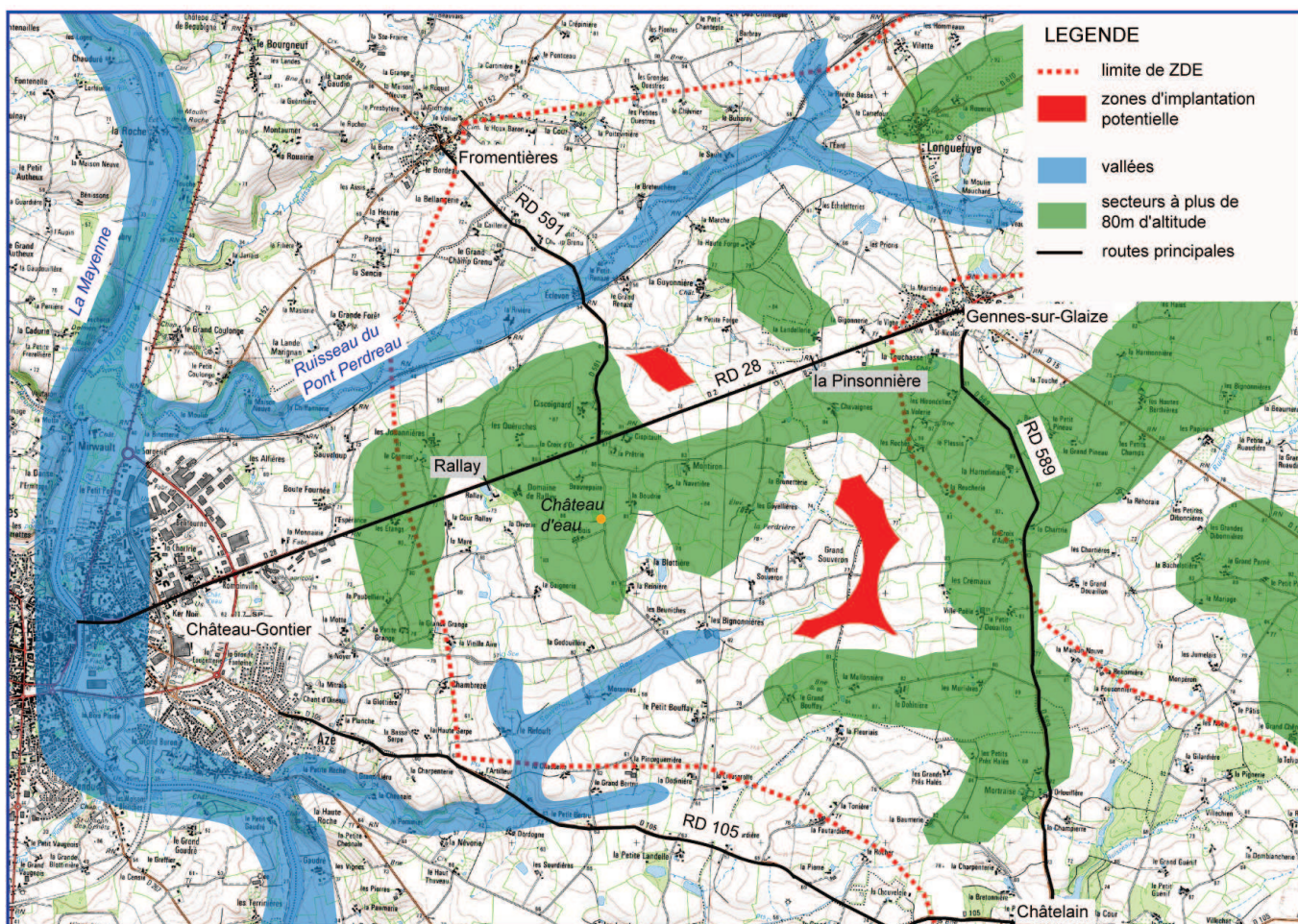
Ainsi, pour chaque point de vue, les éléments qui guident le regard varient (point haut, haie, bois, etc.).

Deux orientations peuvent toutefois ressortir, bien qu'elles ne dominent pas largement :

- direction Sud-Ouest/Nord-Est : le vallon du Ruisseau du Pont Perdreau ainsi que la ligne de crête sur laquelle prend place la RD 28 suivent globalement cette direction. On ressent ce parallélisme dans le paysage depuis le Nord et le Sud de la ZDE ;
- direction Nord/Sud : la ligne de crête que traverse la RD 589 suit cette direction. Il s'agit également de l'orientation de la vallée de la Mayenne.



*Vue en direction du Sud depuis la RD 591, au hameau la Maison Neuve.  
La ligne de crête sur laquelle prend place la RD 28 ferme le panorama.*



En raison de l'absence de ligne de force majeure, il peut également être intéressant de s'appuyer sur les perceptions depuis quelques sites importants, par leur fréquentation ou leur valeur patrimoniale. Dans cette partie de l'aire d'étude, l'implantation peut privilégier les vues depuis :

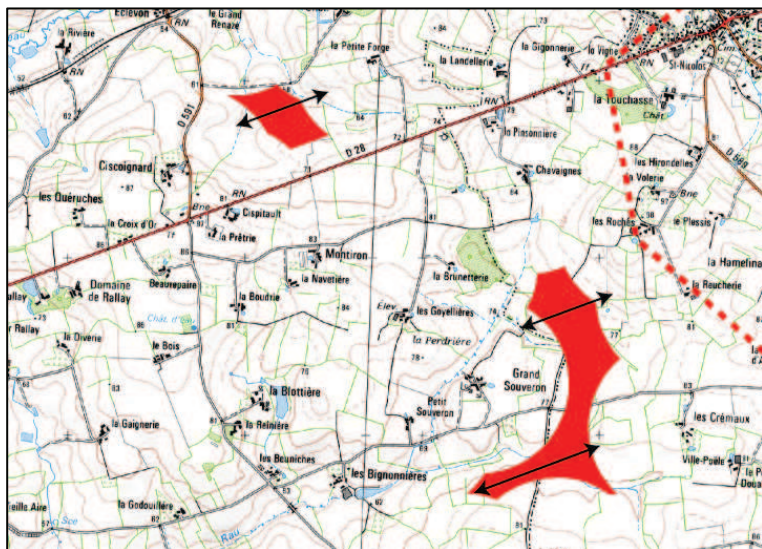
- la rive Ouest de Château-Gontier, au sein de la ville ;
- la RD 28, qui relie Château-Gontier à Sablé-sur-Sarthe ;
- des routes départementales secondaires : RD 591, RD 105 et RD 589.

Toutefois, depuis la RD 589, les vues vers l'Ouest sont très courtes en raison de nombreuses haies, notamment le long de la route, et de boisements, en sortie Nord de Châtelain par exemple. Depuis la RD 28, les abords de la route ne sont dégagés qu'entre les hameaux la Pinsonnière (Gennes-sur-Glaize) et Rallay (Azé).

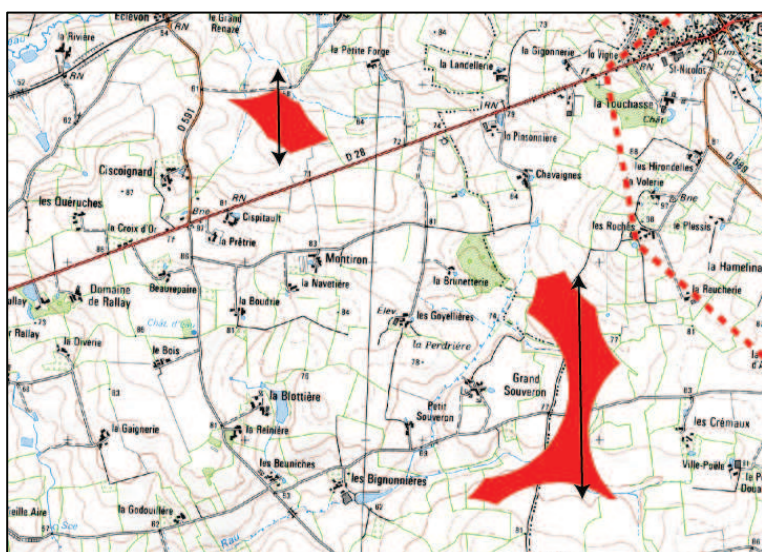
Les panoramas les plus fréquents sur les zones d'implantation s'observeront principalement depuis le Nord (RD 591) et le Sud (RD 105).

A partir de cette analyse, deux variantes peuvent être envisagées :

- variante n°1 : La variante la plus intéressante s'appuie sur la ligne de crête d'orientation Sud-Ouest/Nord-Est, de façon parallèle à la RD 28 et à la vallée du Ruisseau du Pont Perdreau.
- variante n°2 : Une seconde ligne de crête, d'orientation Nord-Sud, peut également être prise pour appui. Néanmoins, cette ligne de crête est très peu perçue au sein de la ZDE, aucun axe important ne la traversant de façon orthogonale. Le seul intérêt de cette disposition est sa perception depuis le point de vue en rive Ouest de Château-Gontier, où les éoliennes apparaîtraient alignées à l'arrière de la ligne de crête.



*Variante n°1*

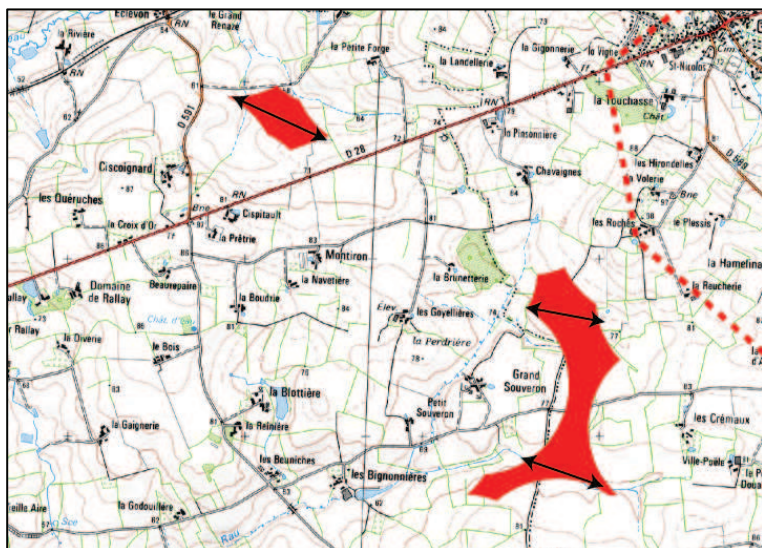


*Variante n°2*

En raison de contraintes réglementaires (éloignement minimal de 500m des plus proches habitations) et techniques (effet de sillage, acoustique, accords fonciers, accessibilité des parcelles), ces deux variantes n'ont pas pu être suivies. Une troisième variante, intermédiaire, a été privilégiée.

L'implantation définitive va dissocier le parc éolien en trois groupes de deux éoliennes, un premier au sein de la zone Nord (que l'on appellera la Petite Forge) et les deux autres au sein de la zone Sud (que l'on nommera Grand Souveron), à 1500 mètres de distance des deux premières éoliennes.

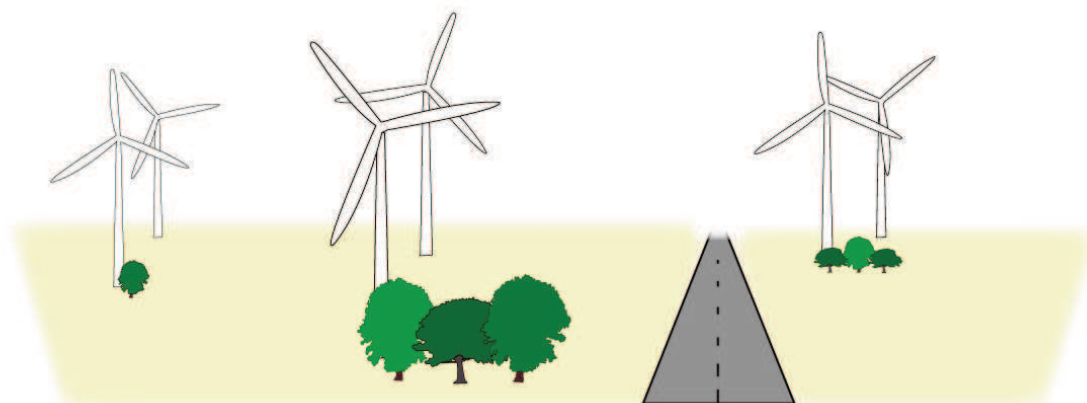




**Variante finale :** L'implantation se décompose en trois sous-groupes qui suivent une orientation très proche, ce qui permet de maintenir une cohérence d'ensemble. Les éoliennes de la zone de la Petite Forge prolongeront le mouvement induit par celles de la zone du Grand Souveron. De fait, les aérogénérateurs situés au Nord de la RD 28 suivront une direction sensiblement orthogonale à la route.

Cette orientation favorise l'idée de « marquer l'entrée de ville » de Château-Gontier qui avait été proposée par la ZDE, en soulignant la présence du plateau de la RD 28.

Depuis le point de vue de Château-Gontier, cette implantation valorisera la ligne de crête en rive Est de la Mayenne de la même façon que l'aurait fait la seconde variante présentée. Les éoliennes seront peu perceptibles mais la partie haute des pales apparaîtra alignée à l'arrière de l'horizon. (voir photomontage 13, page 53)



*Schéma de principe de l'implantation, de part et d'autre de la RD 28*

Ainsi, bien qu'il n'ait pas été possible de suivre les directions d'implantation suggérées par l'analyse paysagère, la lisibilité du parc éolien Ouest sera claire depuis le Nord-Est et le Sud-Ouest du territoire, notamment depuis Château-Gontier. Les éoliennes apparaîtront sous la forme de groupes de deux éoliennes, avec une orientation assez similaire pour chacun. On veillera dans la suite de l'étude à ce que cette lisibilité soit également correcte depuis les autres directions.

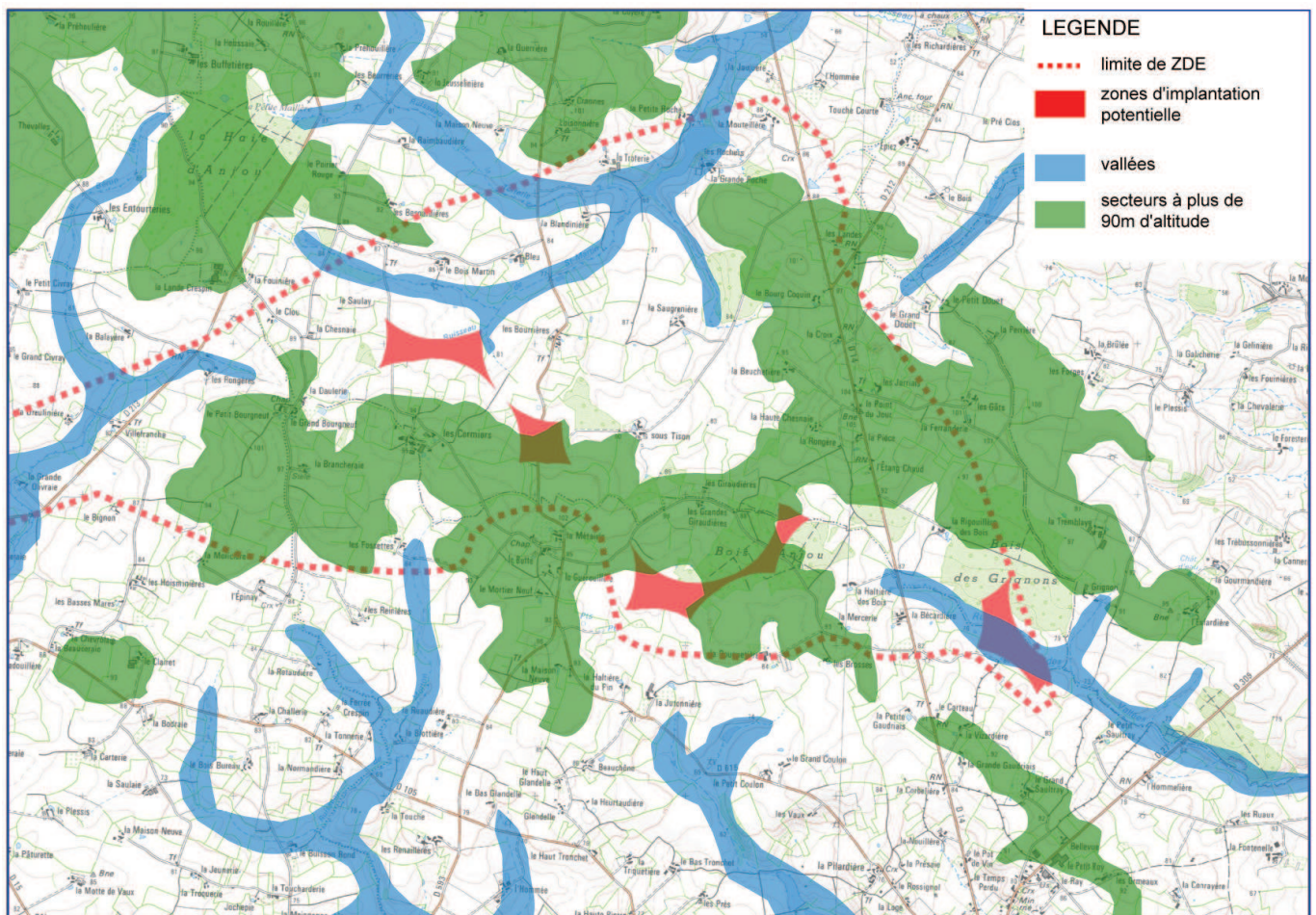
Les éoliennes prendront place au sein d'un plateau relativement ouvert, à leur échelle. Elles ne viendront pas écraser les bourgs proches, tous situés dans des fonds de vallée.

## III.2 - SECTEUR EST

A la différence de la partie Ouest de la ZDE, le secteur Est présente une ligne de crête majeure, orientée du Nord-Ouest au Sud-Est, qui domine dans le paysage et crée une ligne de force qui ferme le panorama depuis plusieurs directions.

En ce qui concerne la couverture arborée, elle est plus dense que sur la partie Ouest de la ZDE. On observe notamment plusieurs bois, qui tous prennent place sur la ligne de crête ou sur ses coteaux. Cette densité arborée accroît le rôle de cette ligne de force dans le paysage.

Il semble donc intéressant, en termes de paysage, que le parc éolien Est s'appuie sur cette ligne de crête et suive la même orientation.



Le secteur Est de la ZDE se compose de quatre zones d'implantation potentielle, c'est-à-dire respectant un éloignement supérieur à 500 mètres des plus proches habitations. Néanmoins, deux de ces zones, les plus à l'Est, empiètent sur des bois, elles ne sont donc pas complètement valorisables.

Toutes ces zones ne sont pas destinées à recevoir des éoliennes. Deux variantes ont été envisagées :

- Variante n°1 : implantation de six éoliennes par groupe de deux. Elles prendront place dans les secteurs 1 (le Bois Martin), 3 (la Butte) et 4 (Les Grignons) ;
- Variante n°2 : implantation de cinq éoliennes. Deux aérogénérateurs prendront place dans le secteur du Bois Martin ainsi que dans celui de la Butte et un dernier sera implanté dans le secteur 2 (Les Cormiers).



Variante n°1



Variante n°2

L'implantation des machines dans chacun des quatre secteurs se fera de la façon suivante :

- Le secteur 1, au Sud du hameau du Bois Martin, doit accueillir deux éoliennes, quelle que soit la variante. Cette zone d'implantation suit une direction principale Est-Ouest. Il est par conséquent difficile d'envisager une orientation différente pour la mise en place des aérogénérateurs. Les placer selon un axe Nord-Sud les rapprocheraient trop des hameaux « le Bois Martin » et « les Cormiers » ;
- Le secteur 2, à l'Est du hameau « Les Cormiers », n'est concerné que par la variante n°2. Cette zone est traversée par la RD 59, ce qui explique qu'il n'est pas envisageable d'y implanter deux éoliennes ;

- Le secteur 3, à l'Est du hameau « La Butte », doit accueillir deux éoliennes, quelle que soit la variante. Cette zone, bien qu'elle suive une forme générale en arc de cercle, n'est valorisable qu'à son extrémité Ouest, en raison du bois d'Anjou. L'implantation des deux éoliennes prévues au sein de cette zone suit un axe plutôt Nord-Sud ;
- Le secteur 4, à l'Est de la RD 14 qui relie Saint-Denis-d'Anjou à Bouère, n'est concerné que par la variante n°1. Cette zone prend une forme plutôt allongée, étirée selon un axe Nord-Ouest/Sud-Est. Ainsi, si deux éoliennes y sont implantées, elles suivront préférentiellement cette même orientation, de manière à respecter l'éloignement des 500 mètres aux plus proches habitations.

Après avoir favorisé le premier scénario, le choix s'est finalement porté sur le deuxième pour des raisons notamment paysagères. En effet, de manière à s'éloigner du bourg de Saint-Denis-d'Anjou, commune ayant mis en place une ZPPAUP pour la qualité de son patrimoine, le secteur des Cormiers a été privilégié à celui des Grignons. Le parc éolien sera donc constitué de 5 éoliennes réparties en trois secteurs, distants d'environ 1 kilomètre les uns des autres.

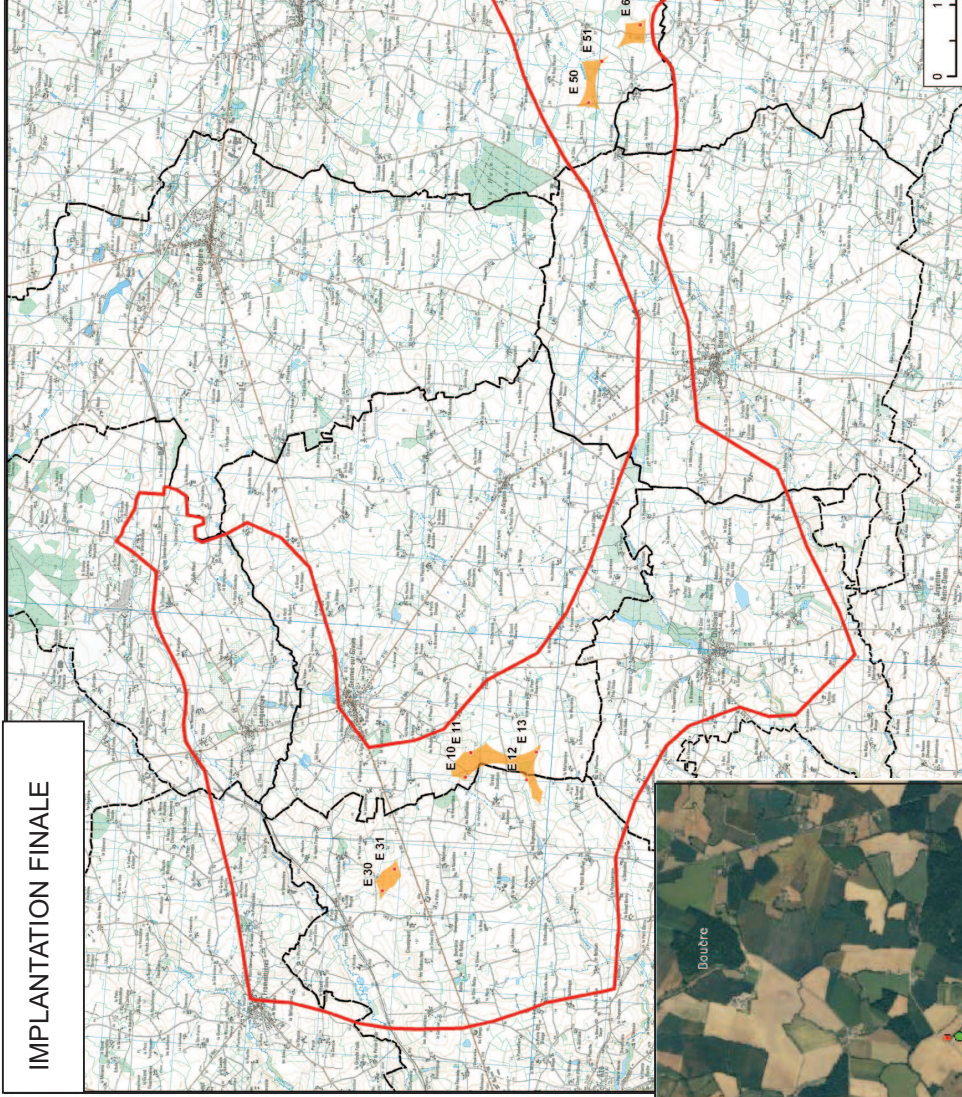
Deux éoliennes prendront place au sein des secteurs du Bois Martin et de La Butte. L'orientation des alignements sera globalement Nord-Ouest/Sud-Est, avec une différence d'environ 45° entre ces deux secteurs. A mi-chemin, le secteur des Cormiers accueillera une éolienne qui viendra compléter le parc. On favorisera alors un alignement avec les quatre autres machines.

**Cette variante favorise l'identité du parc éolien avec des aérogénérateurs relativement proches les uns des autres et régulièrement espacés. Les éoliennes suivront une orientation cohérente dans le paysage, en dessinant un arc de cercle dans la continuité de la ligne de crête sur laquelle elles prennent place. Le parc éolien s'observera au cœur de la campagne, s'éloignant ainsi des bourgs avec lesquels il y aurait pu avoir un conflit d'échelle.**

ERELIA Mayenne

Parcs éoliens de Château-Gontier  
et Meslay-Grez

Implantation finale



## **IV - EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE -**

L'analyse des effets du projet se concentre, dans un premier temps, sur les sensibilités mises en évidence dans le diagnostic. Elle présente, par la suite, les perceptions que l'on pourra avoir des éoliennes, d'une manière globale, sur le territoire de l'aire d'étude éloignée.

Cette analyse s'appuie sur les photomontages transmis par la société ERELIA et réalisés par les cabinets ETD et DAO&Co. Ces photomontages ont été réalisés conformément au code de l'urbanisme et illustrent les perceptions des variantes d'implantation finales.

Une sélection des photomontages, nécessaire à la bonne compréhension des effets visuels du projet, est présentée dans la suite de l'étude. Il s'agit uniquement de panoramiques. Certains sont accompagnés de zooms sur les éoliennes, lorsque ces dernières ne sont pas suffisamment visibles sur les panoramiques.

L'intégralité des photomontages réalisés se retrouvent dans le cahier de photomontages en annexe de l'étude d'impacts.

## IV.1 - SITES SENSIBLES

### IV.1.1 - Impacts sur le patrimoine bâti

Cent quatre édifices protégés au titre des monuments historiques ont été identifiés sur l'aire d'étude éloignée.

L'analyse des perceptions des deux parcs éoliens montre des incidences visuelles variables en fonction des édifices.

De très nombreux monuments historiques ne seront concernés par aucune perception directe ou co-visibilité en raison de :

- leur situation en fond de vallée ;
- leur cadre boisé ;
- leur environnement urbain ;
- leur éloignement ;
- leur orientation ne privilégiant pas la direction des parcs en projet.

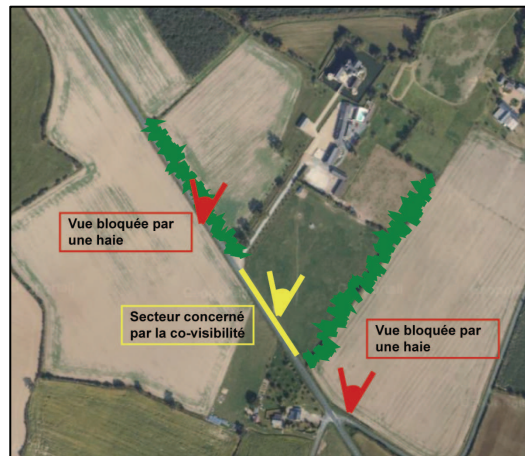
Quelques édifices ont néanmoins été mis en exergue dans le diagnostic pour leur plus grande sensibilité :

#### Le château de Vaux, à Miré

Le parc éolien du secteur Est sera perceptible depuis les fenêtres situées à l'étage de cet édifice. Néanmoins, la principale incidence du projet est la co-visibilité qui s'observera entre ce château et les éoliennes depuis la RD 15 entre Miré et Bierné ainsi que depuis l'allée du château.

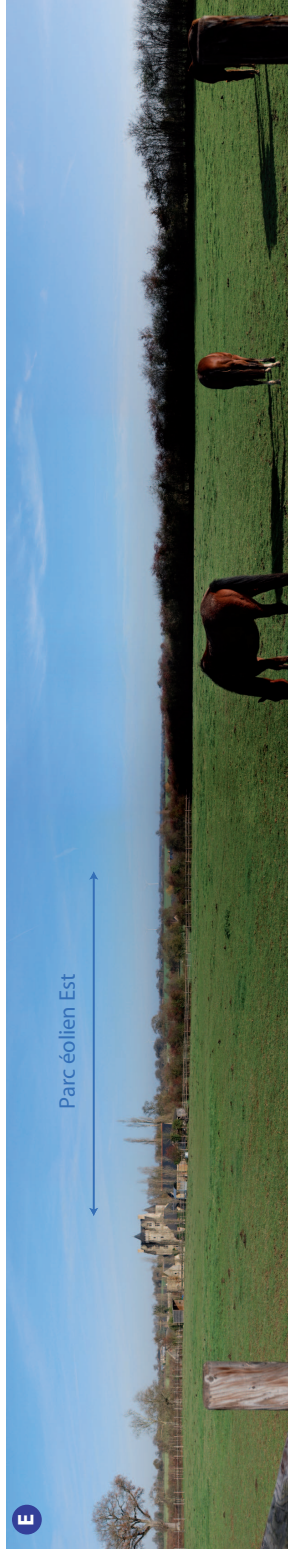
Les machines seront en effet visibles à l'Est du château, sur la ligne de crête constituant actuellement l'arrière plan de l'édifice. L'éloignement entre le château de Vaux et le parc en projet limitera toutefois l'effet de cette co-visibilité. L'édifice restera ainsi le principal point d'appel visuel depuis ce lieu d'observation. De plus, les éoliennes apparaîtront alignées et suivront une ligne de crête importante, ce qui reste en cohérence avec les formes simples de ce paysage (voir photomontage E, page 46).

Cette perception du château en co-visibilité avec les éoliennes sera assez furtive depuis la RD 15 et ne concernera que les automobilistes se rendant à Bierné. En effet, au Nord de l'entrée du château de Vaux, une haie longe la route et ne permet pas de vues en direction de l'Est. Cette perception du château n'est, par conséquent, possible que sur les 150 mètres au Sud de l'entrée du domaine. Les usagers en direction de Miré n'observeront pas ce type de perception.





Eolienne la plus proche à 4.6 km



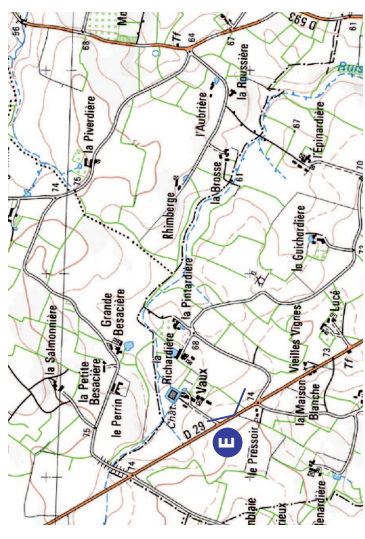
ERELIA Mayenne  
Parcs éoliens de Château-Gontier  
et Meslay-Grez

Photomontages E et 9

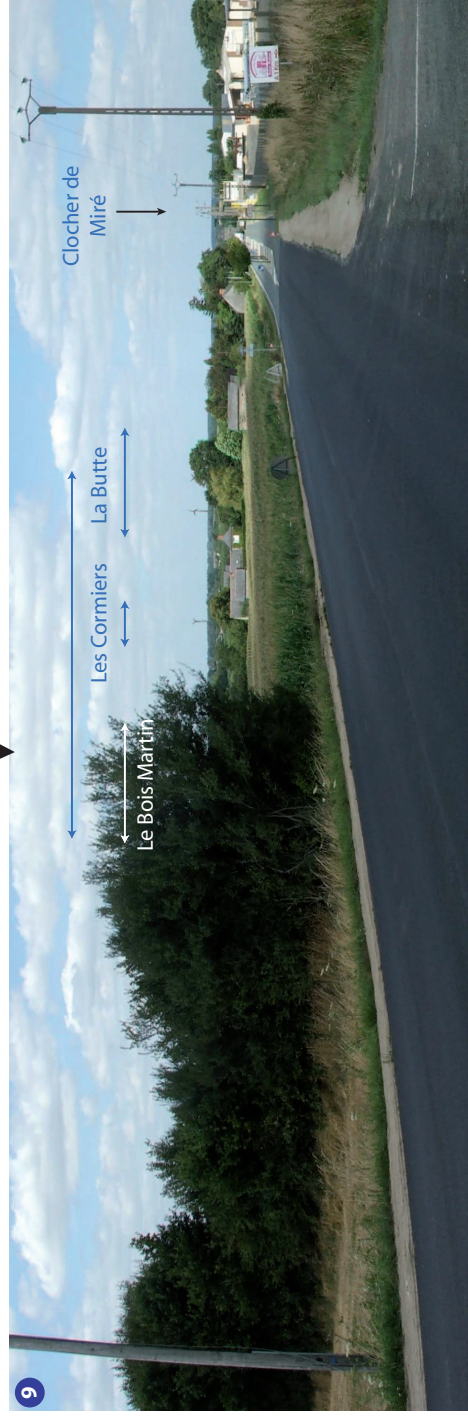
Les éoliennes du parc éolien Est seront perceptibles en co-visibilité avec le château de Vaux depuis la RD15, sur un petit tronçon. Elles apparaîtront alignées en arrière plan de l'édifice protégé qui restera tout de même le principal point d'appel visuel de cette vue furtive.



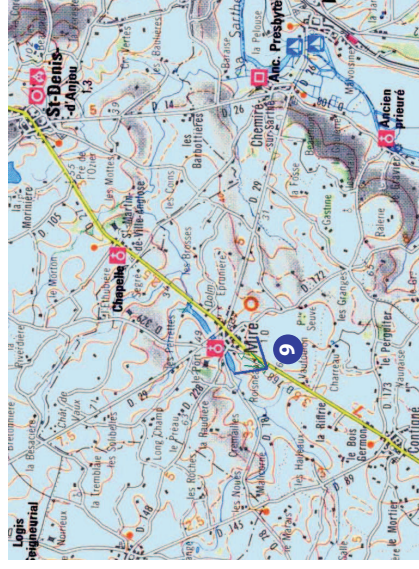
Zoom sur le parc Est



Eolienne la plus proche à 7.1 km



9



En provenance de Contigné, le clocher de Miré apparaît en point de fuite au bout de la route. Quelques éoliennes seront également perceptibles, dans des axes de vue différents.

### L'église de Miré

Depuis la RD 168 en provenance de Contigné, ce clocher apparaît en pointe de fuite, il marque par conséquent l'entrée de ville Sud de la commune. En raison de l'orientation de cet axe de vue, l'édifice présentait une sensibilité par rapport à une co-visibilité potentielle. L'analyse du photomontage réalisé depuis cet axe routier montre qu'une partie des machines du secteur Est sera perceptible mais dans une direction différente du clocher qui s'observe dans le prolongement de la route. De plus, il s'agira d'une vue furtive qui interviendra entre le point haut et l'entrée de ville où des arbres dissimuleront les éoliennes.

(Voir photomontage 9, page 46)

### Le château de Noirieux, à Saint-Laurent-des-Mortiers

Ce château inscrit aux monuments historiques se situe à environ 6 kilomètres des éoliennes du secteur Est. Le bâtiment principal est orienté selon un axe Nord-Ouest/Sud-Est, ses fenêtres ne donnent donc pas en direction du parc en projet qui se localise au Nord-Est de ce site. De plus, de part et d'autre du château, un ensemble de beaux arbres encadrent le parc, favorisant de ce fait les perceptions en direction du Sud-Est. Il est donc très peu probable que les parcs en projet soient perceptibles depuis ce château.

### Le logis de la Juquaise, à Saint-Laurent-des-Mortiers

Ce château inscrit aux monuments historiques se situe à environ 6 kilomètres des éoliennes du secteur Est et 7 kilomètres de celles du secteur Ouest. Le bâtiment principal est orienté selon un axe Nord/Sud et encadré par deux autres bâtiments qui limitent les vues en direction de l'Est et de l'Ouest. Ainsi, il est peu probable que les parcs en projet, qui se localisent au Nord-Ouest et au Nord-Est de cet édifice soient perceptibles depuis la cour du site.

### Le cimetière communal, à Bouère

Ce monument historique se situe au Nord de la commune, sur un coteau en direction du Sud. Ainsi, le centre bourg situé en creux ne dissimule pas, depuis le cimetière, les perceptions sur la ligne de crête qui se localise entre le parc éolien Est et Bouère. Il est donc probable qu'une vue en partie tronquée de ce parc en projet soit possible depuis le cimetière. Il s'agira alors d'une perception moyennement marquante.

### Le château du Bois-Jourdan, à Bouère

Ce château inscrit aux monuments historiques se situe à environ 4 kilomètres des éoliennes du secteur Est. Il se localise au creux d'un vallon boisé (70 mètres d'altitude) et est dominé au Sud par un coteau s'élevant à une altitude de 100 mètres. Ainsi, le cadre particulièrement intime de cet édifice ne permettra pas d'observer les éoliennes depuis les abords du château.

### Le château de la Vézouzière, à Bouère

Ce château inscrit aux monuments historiques se situe à environ 3 kilomètres des éoliennes du secteur Est. Le bâtiment principal est orienté en direction de l'Est et est encadré par une bande boisée au Nord, au Sud ainsi qu'à l'Ouest. De ce fait, les éoliennes qui se localiseront au Sud-Ouest de ce site ne seront pas perceptibles.

### Le manoir de la Touche Moreau, à Soeurdes

Ce monument historique se situe sur le plateau, dans un secteur plutôt ouvert. L'absence de parc arboré autour de cet édifice est la raison de sa sensibilité à des vues directes. Ce manoir est néanmoins situé à environ 10 kilomètres des plus proches éoliennes. A une telle distance, les éoliennes constitueront des objets hauts de 8 millimètres à bout de bras. Elles seront donc facilement dissimulées par une haie ou un bosquet. De plus, l'orientation du manoir en direction du Sud-Ouest limiterait l'effet des éoliennes si elles étaient perçues.

### Le château de Magnanne, à Ménil

Situé à l'Ouest de la vallée de la Mayenne, ce monument historique occupe un coteau orienté vers l'Est. Le panorama est dégagé depuis ce secteur et permet des perceptions assez éloignées. De ce fait, il présente une sensibilité aux visibilitées directes. Néanmoins, les éoliennes les plus proches (secteur Ouest) se situeront à environ 9 kilomètres. Il est donc très probable qu'elles soient dissimulées par la végétation encadrant le château ou occupant le coteau opposé. Si elles se révélaient visibles, elles apparaîtraient comme de petits éléments à l'échelle du panorama et ne perturberaient pas la vue.

### Le château du Puy, à Ruillé-Froid-Fonds

Ce château inscrit aux monuments historiques se situe à environ 6 kilomètres des éoliennes du secteur Ouest. Le bâtiment principal est orienté en direction du Sud-Est, vers le bois du Puy. Il n'est donc pas tourné vers les éoliennes qui, elles, se localiseront au Sud/Sud-Ouest. Néanmoins, il est possible qu'une vue partielle des éoliennes du secteur Ouest soit observée depuis la cour à l'entrée du château, dans un axe de vue différent de celui de l'édifice.

Les ZPPAUP de Saint-Denis-d'Anjou présentent également des sensibilités du fait de leur proximité aux éoliennes du secteur Est :

### La ZPPAUP de La Butte

Il s'agit de la zone la plus proche des éoliennes, à cent mètres au minimum des machines situées à proximité du bois d'Anjou. Depuis cette ZPPAUP, les éoliennes seront très prégnantes. Du fait de l'éloignement entre les machines au sein du parc, elles ne seront pas toutes perçues de la même manière (différents axes de vue, différentes hauteurs perçues). Les 2 éoliennes du secteur de La Butte s'observeront à l'Est tandis que les 3 autres seront perçues en direction du Nord.

Ce secteur a été protégé au titre d'une ZPPAUP pour la silhouette particulière des hameaux la constituant. Ils sont, en effet, implantés sur un point haut et semblent émerger du plateau. En ce sens, la présence d'éoliennes mettra en valeur la position haute de cette ZPPAUP et renforcera les lignes verticales. Un nouveau paysage sera bien entendu créé, mais il va dans le sens d'un renforcement des lignes fortes du paysage.

(Voir photomontage 25, page 50)

### La ZPPAUP du centre de Saint-Denis-d'Anjou

Située à 2 kilomètres environ des éoliennes du secteur de La Butte, cette ZPPAUP recouvre le centre ancien de la commune ainsi qu'un large secteur Ouest, s'étendant autour du plan d'eau de la Morinière.

Depuis les entrées Sud et Ouest du bourg (RD 14 et RD 27), aucune vue sur les éoliennes ne sera possible en raison des nombreux arbres et des premiers bâtiments. Seules les sorties Nord-Est présenteront quelques perceptions, en partie tronquées par les bâtiments situés le long de ces mêmes routes départementales. Autour de la Morinière, 3 éoliennes seront perceptibles. Il ne s'agira que de la partie supérieure de ces machines, les parties inférieures étant dissimulées par le relief. Ces perceptions seront moyennement marquantes et ne perturberont pas le calme de ce plan d'eau. Depuis le centre ancien de Saint-Denis-d'Anjou, aucune vue sur les éoliennes ne sera possible en raison de la densité urbaine et de la localisation du bourg au niveau d'un point bas.

Depuis les hauteurs, au niveau de la RD 105, le centre ancien apparaît au creux d'un vallon de manière peu prégnante. A ce niveau, les éoliennes seront perceptibles de manière moyennement marquante, à l'arrière de la ligne de crête qui ne laissera apparaître que les pales des machines. A l'Est du bourg, au niveau du point de vue de Beaumont, le centre ancien est visible, niché au creux d'un vallon. Les éoliennes seront également perceptibles, au Nord du bourg, dans un axe distant d'environ 90° du clocher. Elles apparaîtront groupées, de manière marquante, et attireront fortement le regard mais elles n'entreront pas en conflit visuel avec le bourg :

- elles ne se superposeront pas à la vue du clocher ;
- elles ne viendront pas écraser visuellement le bourg.

Depuis ce même point de vue de Beaumont, les éoliennes du parc Ouest seront également perceptibles, mais de manière très peu marquante, à l'horizon. Leur implantation assez groupée fera écho aux éoliennes du parc Est.

(Voir photomontages 15-20-D, pages 50-51)

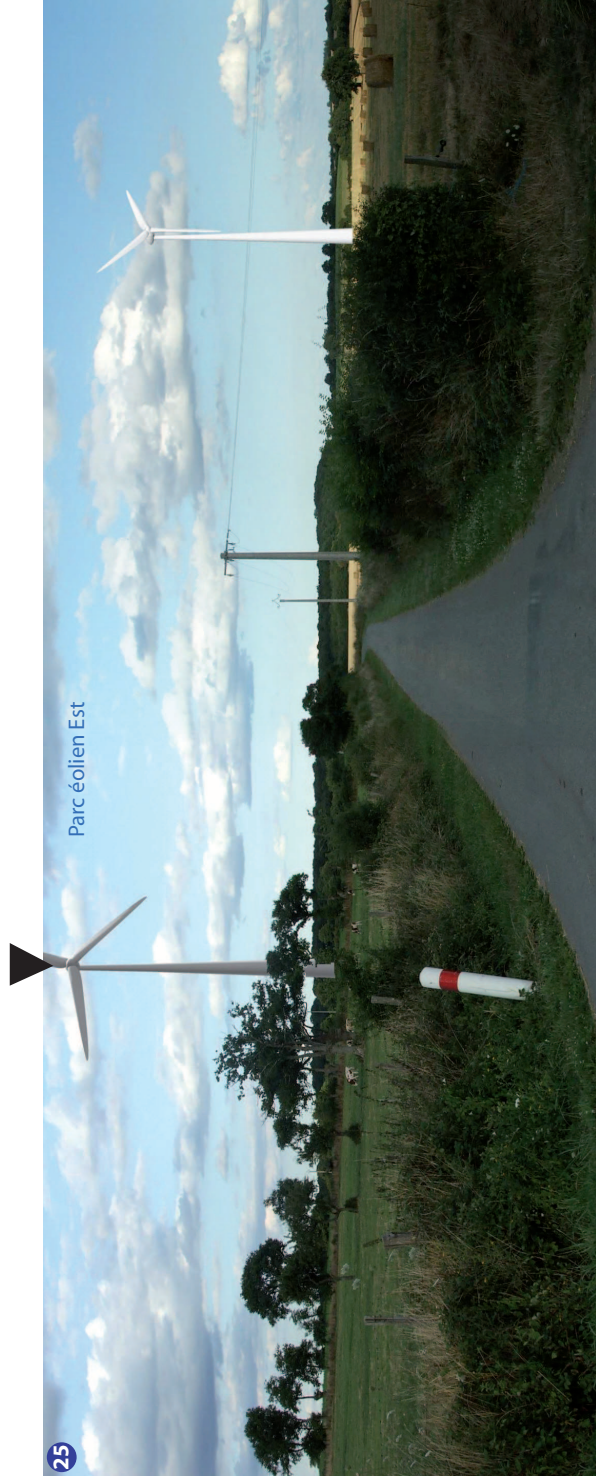
### La ZPPAUP de Morton

Ce secteur s'étend autour de châteaux situés à mi-versant sur une pente orientée vers le Sud-Est. Le périmètre de la ZPPAUP vise à protéger les vues vers ces édifices depuis le Nord et l'Est. Ainsi, les éoliennes, elles-mêmes localisées au Nord de cette zone, ne viendront pas perturber ces vues.

### La ZPPAUP de Saint-Martin-Villenglose

Cette zone prend place autour de la chapelle de ce lieu-dit, au bord de la RD 27. Depuis les abords de la chapelle, les éoliennes ne seront pas visibles en raison de nombreux arbres situés au premier plan.

Eolienne la plus proche à 480 m



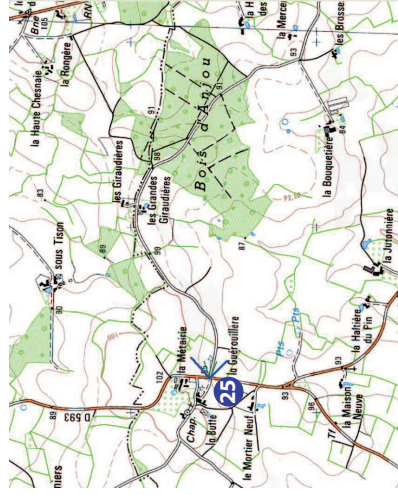
25

Parc éolien Est

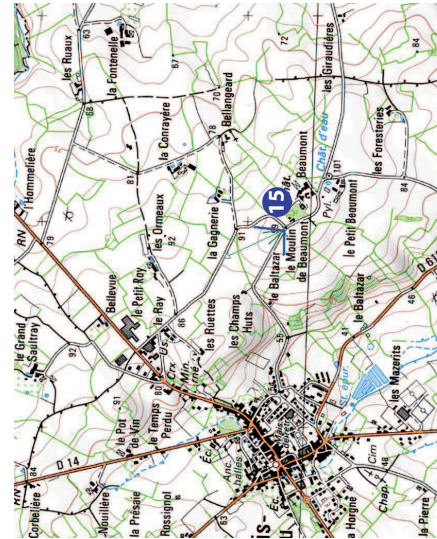
ERELIA Mayenne

Parcs éoliens de Château-Gontier et Meslay-Grez

Photomontages 25 et 15

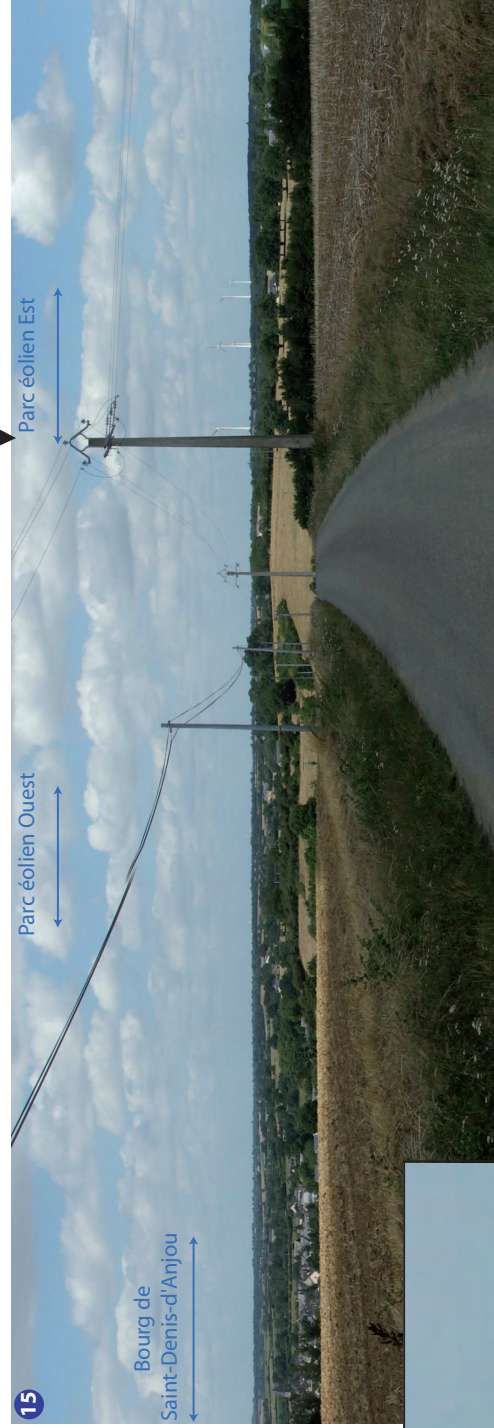


Depuis la ZPPAUP de la Butte, les 2 éoliennes les plus proches seront très marquantes. Elles apparaîtront seules dans cette direction, les trois autres se situant au Nord du hameau.



Zoom sur le parc éolien Ouest

Eolienne la plus proche à 2 km



15

Bourg de Saint-Denis-d'Anjou

Parc éolien Ouest

Parc éolien Est

Depuis une route communale à l'Est de Saint-Denis-d'Anjou, le parc éolien Est sera nettement perceptible. Le centre-ville, situé dans un creux apparaît également depuis ce point de vue mais il est en partie dissimulé et s'observe dans un axe de vue différent.

ERELIA Mayenne

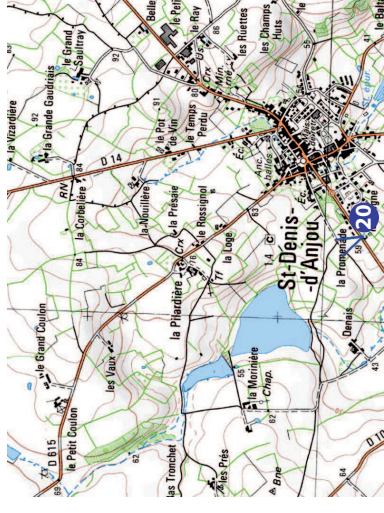
Parcs éoliens de Château-Gontier  
et Meslay-Grez

Photomontages 20 et D

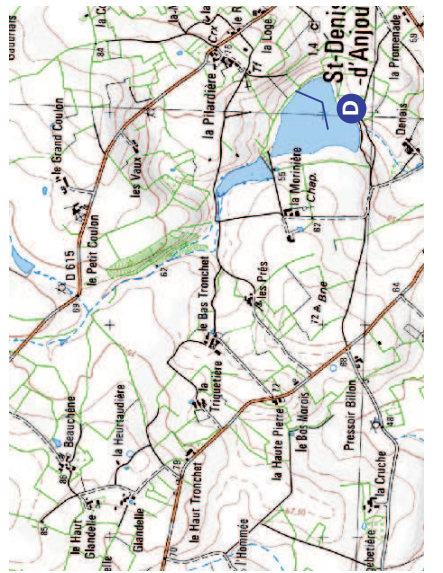
Eolienne la plus proche à 2.2 km



Depuis l'entrée Sud de Saint-Denis-d'Anjou, les éoliennes seront dissimulées par les arbres et les premières maisons.



Eolienne la plus proche à 3 km



Depuis les abords de l'étang de la Morinière, les éoliennes du parc éolien Est seront perçues de façon groupées. Bien qu'elles soient, pour trois d'entre elles, nettement visibles, elles ne perturberont pas le calme des lieux.



### Les autres ZPPAUP de Saint-Denis-d'Anjou

Elles occupent des secteurs en pente, orientés vers la vallée de la Sarthe, à l'Est de Saint-Denis-d'Anjou. Ainsi, elles ne présentent pas de sensibilités majeures par rapport aux éoliennes qui elles, se localisent au Nord-Ouest de la commune.

### Les ZPPAUP de Château-Gontier et Sablé-sur-Sarthe

Les centres anciens de Château-Gontier et Sablé-sur-Sarthe font également l'objet d'une protection au titre de ZPPAUP. Ils se localisent tous les deux au creux de vallées importantes, celles de la Mayenne et de la Sarthe. De ce fait, l'urbanisation dense et le relief empêcheront toutes perceptions des éoliennes depuis les rives des cours d'eau.

Néanmoins, des perceptions très ponctuelles seront possibles :

#### À Château-Gontier :

Depuis les abords de l'église Saint-Jean, située sur les hauteurs du coteau Ouest, une perception des éoliennes du parc Ouest est possible, en co-visibilité avec le secteur Est de la ville. Les éoliennes apparaîtront largement tronquées par le coteau, seules leurs pales seront visibles, de part et d'autre du château d'eau déjà prégnant. Il s'agit donc d'une vue ponctuelle peu marquante.

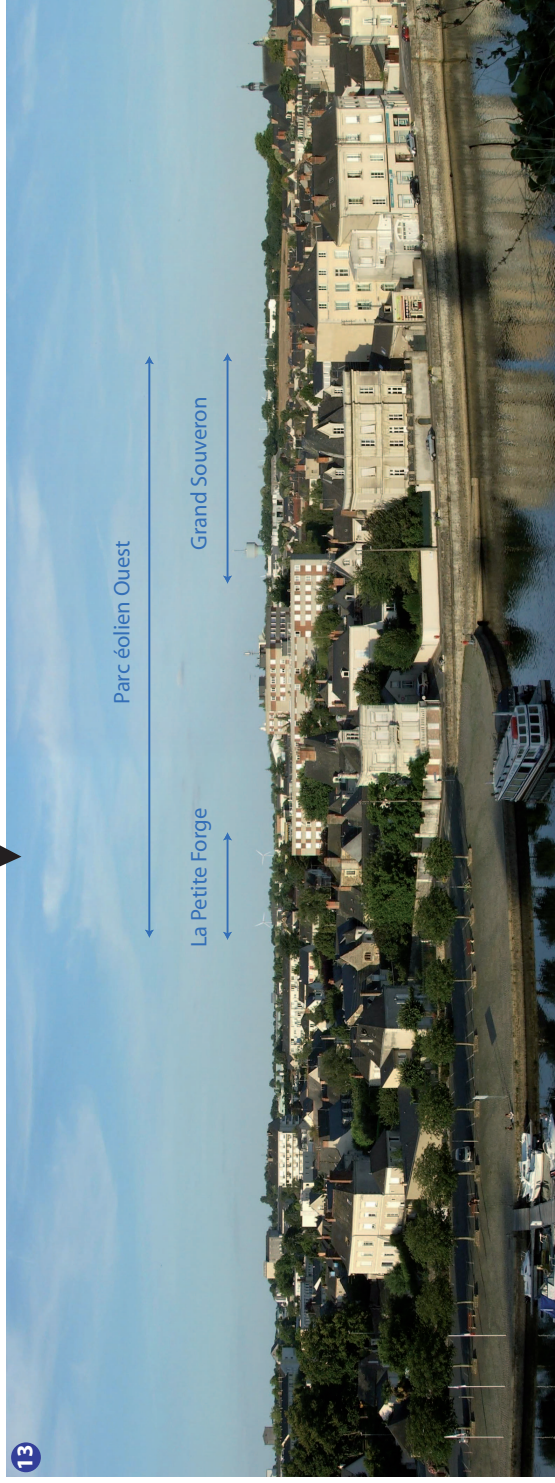
(Voir photomontage 13, page 53).

#### À Sablé-sur-Sarthe :

Depuis la périphérie Est de la ville, sur la RD 309, une perception peu marquante est possible. Seules les pales des éoliennes seront perceptibles depuis ce point de vue situé au niveau d'une zone d'activités. La vue sur Sablé-sur-Sarthe est peu intéressante depuis ce point de vue, il ne s'agit donc pas d'un secteur sensible.

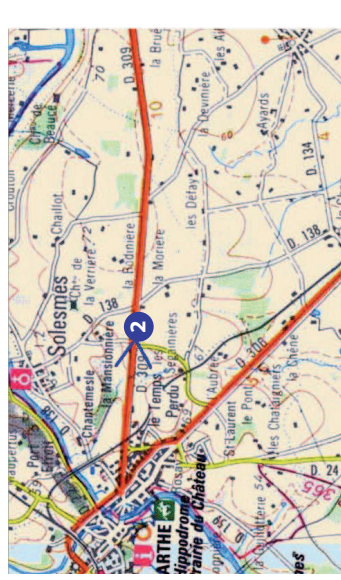
(Voir photomontage 2, page 53).

Eolienne la plus proche à 5.1 km



Depuis les abords de l'église Saint-Jean, sur le coteau Ouest de la Mayenne, les éoliennes seront perçues de manière tronquée, à l'arrière de la ligne de crête (les pales des éoliennes du secteur de la Petite Forge seront visibles ainsi que l'extrémité de certaines pales du secteur du Grand Souveron).

Eolienne la plus proche à 11 km



Depuis la RD 309 à l'Est de Sablé-sur-Sarthe, les pales des éoliennes du secteur Est pourront être aperçues. Etant donnée la densité d'éléments dans ce secteur, elles ne perturberont pas la vue.

ERELIA Mayenne

Parcs éoliens de Château-Gontier et Meslay-Grez

Photomontages 13 et 2





### IV.1.2 Impacts sur le patrimoine naturel

Les sites protégés de l'aire d'étude sont peu nombreux et généralement éloignés des éoliennes en projet. Ainsi, seul le site inscrit du château de la Roche Talbot, des fermes de la Courbe et du Tertre, situé au cœur de la vallée de la Sarthe présente une sensibilité au projet.

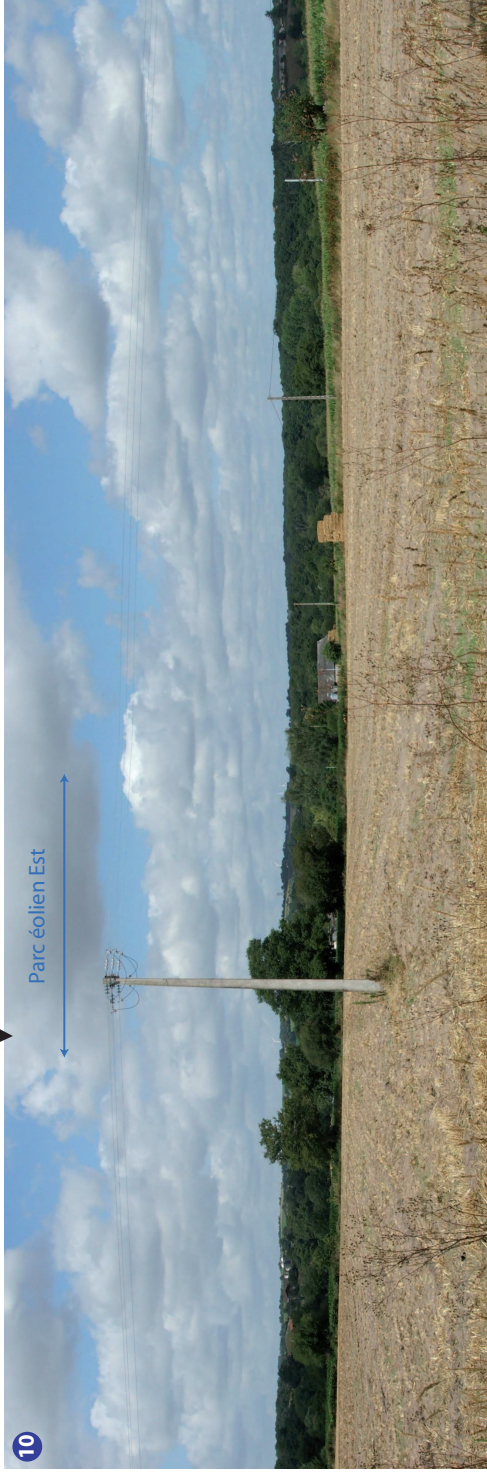
Depuis ce site, localisé à environ 5 kilomètres du parc Est, quelques perceptions directes seront possibles au niveau du coteau Est, sur la route communale longeant la vallée, au Nord de Pincé. Depuis ce point de vue, la Sarthe ainsi que le château et les fermes justifiant la protection ne sont pas perceptibles. Les éoliennes apparaîtront largement tronquées par le relief, seules les pales des machines seront visibles, et de manière semi-éloignée. Il s'agit donc d'une vue très peu perturbante pour le site inscrit.

Le reste de la vallée de la Sarthe ne présente pas de sensibilité majeure en raison des boisements l'accompagnant et du caractère plus pentu de sa rive Ouest. Depuis Morannes et Chemiré-sur-Sarthe par exemple, où les rives sont assez douces, aucune vue sur les éoliennes ne sera possible.

La vallée de la Mayenne sera peu concernée par des vues sur les parcs en projet. Les rives pentues et boisées de cette vallée empêcheront presque toute perception des éoliennes. Quelques secteurs depuis les coteaux pourraient tout de même permettre d'observer des machines. Depuis les RD 611 ou 213 par exemple, en rive Ouest de la Mayenne, quelques panoramas permettent d'observer le paysage sur des distances éloignées. Les éoliennes pourraient donc être perçues depuis ces points de vue. Elles seront peu marquantes étant donnée l'échelle des panoramas.

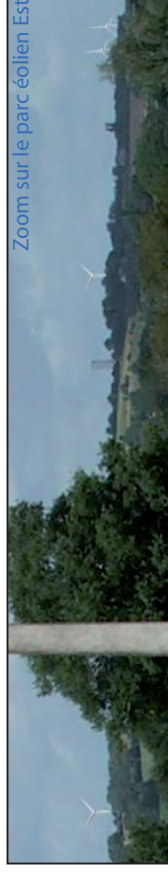
(Voir photomontages 10-7, page 55)

Eolienne la plus proche à 4.3 km



Depuis les limites du site inscrit, les éoliennes du parc Est seront visibles de manière tronquée (seules les pales seront visibles à l'arrière de la ligne de crête)

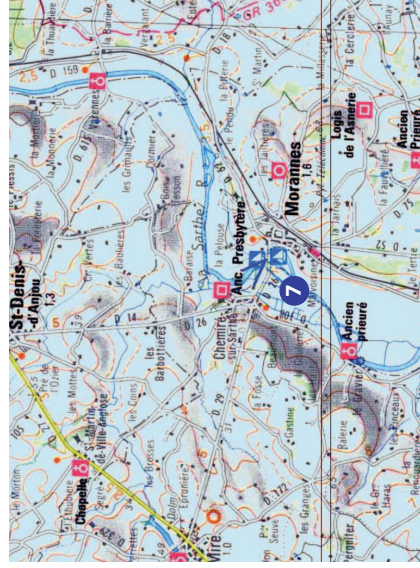
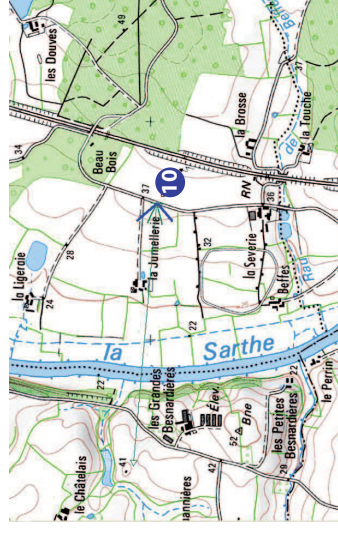
A ce niveau, la vallée de la Sarthe, principal intérêt du site inscrit, n'est pas perceptible.



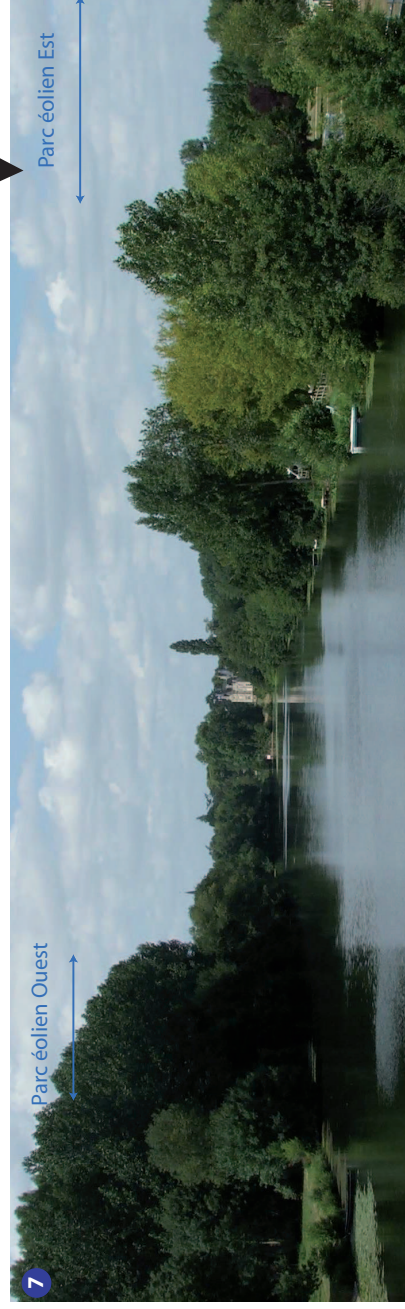
ERELIA Mayenne

Parcs éoliens de Château-Gontier et Meslay-Grez

Photomontages 10 et 7



Eolienne la plus proche à 6.7 km



Depuis les bords de la Sarthe, les boisements occupant les rives empêcheront de voir des éoliennes.

### IV.1.3 Impacts sur le tourisme

L'attractivité de l'aire d'étude est principalement liée à la découverte du patrimoine bâti et des grandes vallées du secteur. Les sensibilités sont donc semblables à celles décrites dans les deux paragraphes précédents.

Concernant les axes de découverte de l'aire d'étude :

#### Depuis la RN 162

Les parcs en projet ne seront pas perceptibles depuis le Sud de Château-Gontier. Depuis le Nord de l'itinéraire, les éoliennes du parc Ouest seront aperçues de manière moyennement marquante sur le tronçon 2x2 voies de la RN162, au niveau de Villiers-Charlemagne. Elles permettront alors de localiser la ville de Château-Gontier qui n'est pas visible à ce niveau.

(Voir photomontage 5, page 57)

#### Depuis la RD 28

Cet axe routier traverse l'aire d'étude d'Ouest en Est, entre Château-Gontier et Bouessay. A l'Ouest de Grez-en-Bouère, les éoliennes du parc Ouest en particulier seront perceptibles sur plusieurs tronçons. Elles seront notamment très visibles entre Château-Gontier et Gennes-sur-Glaize, où l'automobiliste traversera le parc éolien. A l'Ouest de Grez-en-Bouère, les parcs en projet seront le plus souvent dissimulés par les arbres et les lignes de crête adjacentes. Quelques vues peu marquantes pourraient tout de même être possibles à l'Est du lieu-dit les Agets.

(Voir photomontage 27, page 67)

#### Depuis la RD 21

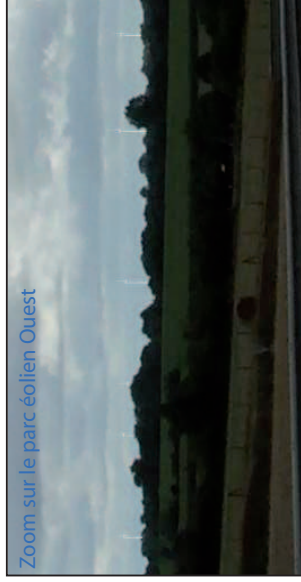
Cet axe routier situé au Nord de l'aire d'étude ne fera pas l'objet de vues marquantes sur les éoliennes. Seules quelques perceptions filtrées par la végétation pourraient apparaître au Nord de Sablé-sur-Sarthe.

(Voir photomontage 1, page 57)

Eolienne la plus proche à 8.8 km



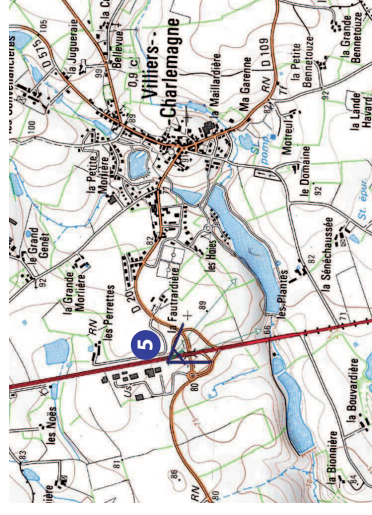
Depuis le tronçon 2x2 voies de la RN 162, les éoliennes du parc éolien Ouest apparaîtront de manière moyennement marquantes. Elles permettront de localiser visuellement Château-Gontier.



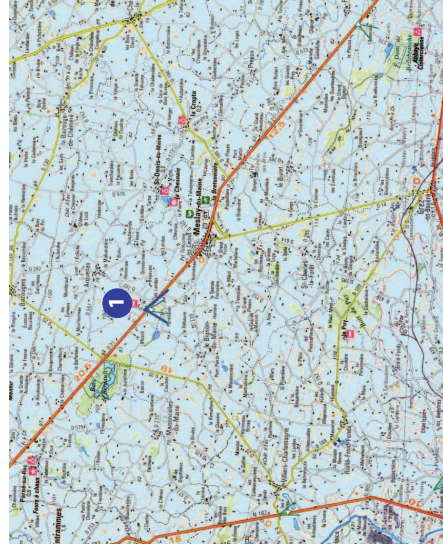
ERELIA Mayenne

Parcs éoliens de Château-Gontier  
et Meslay-Grez

Photomontages 5 et 1



Eolienne la plus proche à 14 km



Depuis la RD 21 au nord de la ligne de crête, les parcs éoliens seront cachés par les bois à l'horizon.

## IV.2 - ANALYSE DES PERCEPTIONS DU PROJET

### IV.2.1 Les perceptions éloignées – supérieures à 6 km

Les parcs en projet se localisent au Sud d'une ligne de crête majeure qui traverse le plateau central du Nord-Ouest au Sud-Est en passant notamment par Grez-en-Bouère. L'aire d'étude est également marquée par une ligne de crête moins importante et plus éloignée des parcs en projet, à l'Ouest de la vallée de la Mayenne.

Le relief, qui est une composante majeure des paysages à cette échelle, joue un rôle important dans les perceptions éloignées. Ainsi, les éoliennes seront très peu perçues au-delà de ces deux lignes de crête importantes. Les secteurs Sud et Est de l'aire d'étude ne présentent pas d'évènements topographiques de la sorte. De ce fait, seuls les arbres et les bâtiments constitueront des fronts limitant les perceptions, mais leur effet sera moindre.

- **Au Nord de l'aire d'étude**, les perceptions sur le parc en projet pourront être possibles depuis certains points hauts de la ligne de crête. Néanmoins, à cette distance, les boisements jouent un rôle important dans les perceptions éloignées. Ils limiteront les vues sur les éoliennes, y compris depuis les points hauts.

Ainsi, depuis le Nord-Ouest de l'aire d'étude, quelques points de vue plus dégagés permettront d'observer les éoliennes du secteur Ouest. Ce sera par exemple le cas depuis la RN 162, lorsqu'elle traverse la ligne de crête majeure, à l'Ouest de Villiers-Charlemagne. Les éoliennes apparaîtront tronquées, à l'arrière d'une ligne de crête sur laquelle elles sembleront alignées.

Depuis le Nord-Est, les vues sur les éoliennes du secteur Est seront très limitées. Depuis la RD 21, par exemple, au niveau de Beaumont-Pied-de-Bœuf, l'un des rares points de vue possibles ne permettra de distinguer que le haut des pales de quelques machines.

(Voir photomontage 4, page 60)

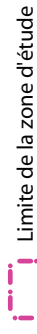
- **A l'Est de l'aire d'étude**, les perceptions des éoliennes du secteur Ouest ne seront pas possibles, celles du secteur Est seront limitées. Quelques vues peu marquantes pourraient ainsi exister autour de Précigné. Néanmoins, du fait des boisements, il ne s'agira que de perceptions ponctuelles et largement tronquées. A l'Est de Sablé-sur-Sarthe, les éoliennes seront de la même façon perçues de manière peu prégnante.
- **Au Sud de l'aire d'étude**, les perceptions des parcs en projet se feront plus fréquentes en raison de la platitude de la topographie et du caractère assez ouvert du paysage. En fonction de la localisation du point de vue, seul l'un des deux parcs devrait être perçu. Au Sud de Miré, on observera par exemple les éoliennes du secteur Est, en partie tronquées ou dissimulées par les arbres situés au premier plan.
- **A l'Ouest de l'aire d'étude**, les perceptions des éoliennes du secteur Est ne seront pas possibles, celles du secteur Ouest le seront depuis quelques points de vue. Ici aussi, les boisements joueront un rôle important dans la perception des éoliennes. Ils les dissimuleront régulièrement ou bien ne permettront que des vues tronquées. Ainsi depuis le haut du coteau au bord de la vallée de la Mayenne, quelques points de vue pourraient exister, mais ils seront peu marquants en raison de la distance.

(Voir photomontage 6, page 60)

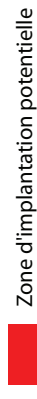
# ERELIA Mayenne

## Parcs éoliens de Château-Gontier et Meslay-Grez

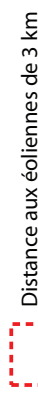
### Les perceptions



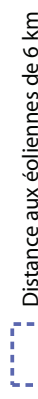
Limite de la zone d'étude



Zone d'implantation potentielle



Distance aux éoliennes de 3 km



Distance aux éoliennes de 6 km

#### Perceptions :



Secteur d'où les vues sur l'un des parcs seront marquantes et fréquentes. Depuis ces secteurs, le deuxième parc pourra également être perçu, de manière moins prégnante.



Secteur d'où les vues sur les deux parcs seront moyennement marquantes et moyennement fréquentes. Les haies présentes dans ce secteur moduleront fortement les vues (éoliennes dissimulées par les arbres ou en partie tronquées).



Secteur d'où les vues sur l'un des parcs seront moyennement marquantes à marquantes et assez fréquentes. La végétation arborée tronquera régulièrement une partie des éoliennes.



Secteur d'où les vues sur l'un des parcs seront peu à moyennement marquantes et peu à moyennement fréquentes. L'éloignement, la végétation arborée et le relief limiteront fortement l'effet de ces perceptions.

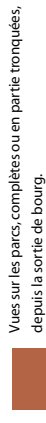


Secteur d'où les parcs en projet devraient être le plus souvent non perceptibles (au niveau de ces secteurs très localisés, la partie supérieure d'une ou plusieurs machines pourraient être perçues).

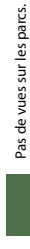


16 Point de prise de vue de photomontage

#### Perceptions depuis les bourgs :



Vues sur les parcs, complètes ou en partie tronquées, depuis la sortie de bourg.

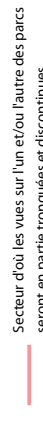


Pas de vues sur les parcs.

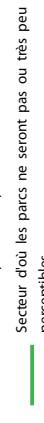
#### Perceptions depuis les axes routiers :



Secteur d'où les vues sur l'un et/ou l'autre des parcs seront moyennement marquantes à marquantes.



Secteur d'où les vues sur l'un et/ou l'autre des parcs seront en partie tronquées et discontinues.



Secteur d'où les parcs ne seront pas ou très peu perceptibles.

Fond : IGN Scan100

Septembre 2010



0 1,5 3 6  
Kilomètres

Ceresa  
14 les Hameaux de la Rivière  
36230 Noyal-Châtillon-sur-Seiche

